

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



LRAR RR076015950BR

20210329_ELO_ICAMDAAD---FR-
MEAE_Recours_demande-
accompagnement-explications-
protection-fin-persécution

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères
MEAE
37, quai d'Orsay
75007 PARIS
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Recours - Demande d'accompagnement et d'explications ; demande de protection et de fin de persécution

Rio de Janeiro, le 29 mars 2021

Monsieur le Ministre

1/ Rappel de mes demandes des accompagnements nécessaires et exigibles

J'ai bien noté que ni votre ministère ni votre consulat n'ont répondu à aucune de mes nombreuses lettres recommandées depuis plus d'un an, mais malgré de très nombreuses recherches et réflexions (sans aide), je ne vois toujours pas vers qui je pourrais m'adresser pour **faire en sorte que l'Etat français en général et vos services en particulier cessent (ou réduisent) les sévices administratifs qu'ils veulent bien m'infliger avec tant de zèle.**

Je vous rappelle la demande qui était exprimée (en vain comme toujours) par **ma grève de la faim de juin 2017** bien connue de votre consulat, qui est celle :

- d'un **accompagnement administratif "ordinaire"** (que l'ensemble des autres services daignant répondre désigne comme **devant être fourni par votre consulat**, et qui m'a été promis par votre ministère lui-même, le 22/10/19, dans la lettre désormais bien connue qui orne une paroi de mon habitation) ;
- **d'au moins un interlocuteur de l'Etat** (ou de l'Administration française) **dans le but de mettre fin aux tortures psycho-administratives qui me sont imposées**

notamment :

- par le **maintien**, depuis février 1994, **des injustices relatives à la séquestration médico-administrative** illégale dont j'ai été victime ;
- par le **maintien**, depuis juin 2002, **des injustices relatives aux traitements des titres de séjour et du droit au séjour** de mon ami soutien de vie étranger et de **l'atteinte disproportionnée à la vie privée** en résultant, ainsi que des **supplices psychologiques** ainsi engendrés auprès de nous deux, **principalement à cause de l'absence de prise en compte de mon handicap autistique, de mes besoins et difficultés et de ma manière de m'exprimer** ;
- par le **maintien**, depuis au moins 5 ans, de **l'absence de toute prise en considération de mes très nombreuses demandes de l'assistance humaine spécialisée** (notamment socio-administrative) à laquelle j'ai droit en tant que personne handicapée autiste, ce qui ne dispense pas l'Administration de fournir tout de même une assistance socio-administrative "ordinaire", a fortiori en l'absence d'une telle assistance spécialisée complémentaire : c'est à l'Etat de prendre les dispositions adéquates, par tout moyen, sans se défausser sur l'absence d'assistance spécialisée ni – pire – sur de supposées limitations nées de mon handicap alors qu'il est facile de montrer que les limitations et obstacles proviennent des services publics français et de leurs incapacités et réticences, surtout quand ils sont fautifs – dans tous les cas **l'absence d'aménagements raisonnables et d'accessibilité à tous les services et à mettre en oeuvre par tous les services, dont les vôtres, est ici avérée et fautive**).

C'est "trop facile" de refuser le moindre effort en prétextant que tout est de la faute de mon handicap ou sinon de l'absence d'une assistance spécialisée (qui semble ne pas exister ?), surtout quand avec un peu de bonne volonté et de bonne foi on peut parfaitement fournir le service demandé (par exemple une chose aussi simple que le fait de répondre à une lettre, ou d'accompagner pour une demande d'aide juridictionnelle, ce que je vous ai demandé maintes fois). On dit qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et comme de toutes façons votre ministère est fautif depuis 2002, il me semble qu'**il n'est pas nécessaire d'aggraver encore plus ce très grand désastre par l'incrimination du handicap**, nouvelle faute qui – comme tout le reste – finirait par être comprise un jour et donc par crisper et figer encore plus votre ministère dans sa posture hermétique à toute réalité humaine (tout en violant frontalement la CDPH de l'ONU et même le droit interne en matière de handicap).

Je rappelle qu'en l'absence d'interlocuteur connu (et a fortiori en l'absence de toute assistance), il m'est impossible de trouver des solutions puisque je ne sais même pas à qui adresser mes requêtes, et que les organismes que je sollicite (y compris le SEPH), soit ne daignent pas répondre, soit daignent bien vouloir accepter de me faire savoir qu'ils ne sont pas compétents, naturellement sans m'indiquer aucune piste, ou sinon des pistes qui ne mènent à rien ou que j'ai déjà maintes fois essayées en vain : ailleurs, encore ailleurs, toujours ailleurs, c'est-à-dire nulle part.

La France sait faire "tourner en bourrique" ses citoyens handicapés ou vulnérables. Et elle sait aussi fort bien ensuite leur reprocher et même leur faire "payer" les moindres manifestations de leur bien légitime irritation puis de leur désespoir, et peu importe si c'est odieusement injuste puisque c'est l'usager qui souffre et non le fonctionnaire : tout est prévu pour le protéger, mais pour les autistes RIEN n'est prévu, à part pour nous mettre sous cloche. Le fonctionnaire public est réputé infaillible, surtout dans les plus hauts ministères souverains, et donc il a toujours raison même quand il fait n'importe quoi sans rien comprendre des situations sur lesquelles il "statue", même si cela dure à vie pour l'usager (car les fonctionnaires partent à la retraite mais leurs successeurs reprennent le flambeau ("esprit de corps")) et même si tout le monde peut voir facilement les fautes : il ne faut SURTOUT PAS dire que l'empereur est nu. C'est la France : solidarité entre les puissants entre-choisis = totale ; solidarité avec les usagers, surtout les "inadaptés" : nulle.

Je rappelle également que je souhaite obtenir l'assistance d'un avocat et que pour cela j'ai besoin d'une aide juridictionnelle, ce qui nécessite un accompagnement administratif pour cette formalité, ce que je vous ai demandé plusieurs fois, sans réponse de votre part.

Je précise que malgré l'absence d'assistance j'ai tout de même fait, il y a deux mois, une demande d'aide juridictionnelle auprès du Tribunal Administratif de Paris (<https://ericlucas.org/bureaucratistan-ta75-demande-amenagements-acces-justice-formulaire-fin-tortures-administratives/>), lequel, très prévisiblement et dans la plus pure tradition administrative de notre pays... n'a pas répondu.

Je précise également que **mes démarches consistant à rechercher ces assistances, ce ou ces interlocuteurs**, et tout cela pour aller vers la fin ou la diminution des supplices administratifs, **sont elles-mêmes des démarches administratives** (puisque visant l'Administration) et que par conséquent **c'est bien votre consulat** (et uniquement lui, d'après Service-Public.fr) **qui doit m'accompagner** pour faire prospérer ces quêtes.

Mais comment pourrait-il le faire sans trouver des obstacles lorsque cette démarche aura notamment pour objectif d'engager une action en justice (nationale ou internationale) contre votre propre ministère (chose que je n'ai jamais pu faire, faute de l'assistance nécessaire) ?

Ce n'est pas à moi de résoudre les contradictions et les situations inextricables résultant du maintien obstiné de la cécité administrative, et chaque année qui passe, chaque nouvelle aggravation des

supplices par la faute de l'Administration lui rend la tâche encore un peu plus difficile : il fallait y penser avant, et accorder quelque considération à l'usager et pas uniquement aux egos hypersensibles des fonctionnaires d'élite.

Après tout, dans un certain sens, théoriquement leur rôle devrait être aussi de servir à quelque chose pour le public, et pas seulement à faire miroiter l'illusion internationale d'une "France des Droits de l'Homme" munificente, tout en écrasant et en cachant ses propres citoyens handicapés sous les tapis des palais républicains.

La "France d'en bas", les petits, les handicapés, les "sans dents", les indésirables, les rustres, sont bien navrés de gâcher les réceptions de Monsieur l'Ambassadeur par leurs cris et gémissements implorant qu'on cesse de leur marcher sur la tête : pardon d'avoir du mal à souffrir en silence.

Je rappelle également que "théoriquement", **c'est bien le consulat qui représente l'Administration française (et qui donc devrait être "au moins un interlocuteur") pour le "Français de l'étranger"** que je suis toujours, puisque ma demande d'asile est toujours en cours d'examen.

(J'imagine que si j'obtiens enfin cet asile, mes demandes de justice concernant la France devront passer par d'autres canaux, mais on n'en est pas encore là.)

Je rappelle aussi qu'au vu de la gravité de cette situation mais aussi de facteurs liés à l'autisme, **il ne saurait être question d'envisager des échanges verbaux**, volatils (donc inutiles), et risquant d'être diplomatiquement manipulateurs.

2/ Rappel de mes demandes d'explications et de justifications sur les agissements de vos services et notamment sur leur absence de prise en compte du handicap*

(sauf pour faire supprimer mon AAH : si un sévice est possible, il est déjà en cours ; et s'il est impossible, tout sera mis en œuvre pour le réaliser au plus vite)*

Comme d'habitude, je vous prie de bien vouloir expliquer et justifier les agissements de vos services contribuant à maintenir lesdits supplices en ignorant souverainement mes demandes, notamment.

S'il y a une faute ou un problème de mon côté, je vous prie de bien vouloir m'indiquer de quoi il s'agirait car – comme déjà dit – je ne peux pas le deviner.

Dans l'hypothèse où vos absences de réponse, c'est-à-dire un refus d'accès, seraient selon vous motivées par l'existence de mon handicap, j'ai l'honneur de vous informer que ceci est discriminatoire (et pénalement répréhensible) tout comme l'est l'absence d'aménagements à fournir par vos soins pour rendre votre ministère accessible dans le cas considéré.

Vous voudrez peut-être inviter vos services (si cela ne les dérange pas trop) à prendre connaissance de la CDPH de l'ONU, si toutefois vous accordez une importance à ce traité.

Si vos services ont des difficultés pour trouver les informations appropriées, je pourrais les aider à cet effet s'ils acceptaient de me contacter.

En particulier, **je rappelle que je vous prie de m'indiquer pourquoi je ne reçois pas de réponses à mes lettres.**

3/ Demande de prévention et de protection contre le renouvellement des mêmes supplices

Au vu de la rigidité impitoyable et de l'immuabilité patente caractérisant les positions de l'Administration française, je vous prie de bien vouloir prendre ou faire prendre les dispositions par tout organe étatique compétent (ou de m'indiquer comment y parvenir), nécessaires et suffisantes pour :

- **garantir ma protection contre le risque d'une nouvelle hospitalisation sous la contrainte, abusive, illégale et injustifiée**, dans le cas très hypothétique où je reviendrais – même brièvement – dans cette vallée de larmes (la sous-France, celle des "pas comme tout le monde") ;
- **garantir l'absence de reproduction des supplices et tortures insignes que vos consulats et autres nobles services ont bien voulu nous infliger**, à moi et à mon ami pendant 4 ans, dans le cas très hypothétique où je souhaiterais effectuer un séjour en France avec un autre ami dans les mêmes conditions dans le futur, **ceci notamment afin de vérifier si 18 années d'explications ont été méprisées et si vos services souhaitent continuer à briser des vies, principalement à cause de leur refus ou de leur incapacité de prendre en compte le handicap autistique ou tout simplement la dimension humaine des situations** (la profondeur du mépris de "ceux qui ne sont rien" par les castes supérieures semble insondable, et après tout nous n'avons qu'à manger de la brioche, c'est vrai).

4 / Demande d'aimable fin de persécution de la part de votre ministère

4a/ Perte de mon premier (et unique) emploi stable

En 1998, après plus de dix années d'efforts et de déconvenues dans mes tentatives pour trouver et garder un emploi en tant que personne handicapée autiste dépourvue de tout diagnostic et de toute aide, après avoir "collectionné" des dizaines d'emplois qui ne duraient qu'entre 2 heures et 2 mois, **j'avais enfin réussi - grâce à mon sérieux, à ma persévérance et à mes propres adaptations - à trouver un emploi stable** et épanouissant, qui donnait entière satisfaction à mon employeur tout comme à la clientèle, si bien que j'occupais ce poste depuis déjà 4 ans.

Ceci (y compris les louanges de mon employeur) est d'ailleurs visible dans un reportage effectué par la chaîne de télévision publique sud-coréenne MBC sur ma modeste personne dans son émission "Wonderful world" (dont l'équipe parcourt le monde à la recherche de personnes et de réalisations extraordinaires – pendant que l'Etat français, lui, fait tout ce qu'il peut pour les détruire en vertu du principe de la Primauté Suprême de l'Aise Fonctionnariale) lorsque je suis entré dans le livre des records français (sous un pseudonyme).

A cette occasion j'ai même été encensé par le Journal de 20 heures de Claire Chazal (qui a déclaré que j'étais "un personnage hors du commun") et par Laurent Ruquier qui s'est exclamé trois fois "génial" et qui a conclu sa présentation (de votre misérable "administré") par "c'est un champion du monde, c'est un Français" alors qu'au même moment, en 2002, votre ministère était occupé à me pourrir l'existence ainsi qu'à mon ami, mon seul ami si difficilement trouvé et qui n'avait vraiment rien fait pour mériter tant de méchanceté mesquine.

→ Qu'a fait le ministère des affaires étrangères français ?

Loin de reconnaître et d'encourager mes efforts et mes talents divers (qui rayonnaient alors au-delà de la France, par exemple quand j'ai été invité par la télévision britannique), et sans jamais, jamais accepter de donner la moindre importance à mes implorations, vos consulats et vos services se sont acharnés très mécaniquement (*pour le dire poliment*) à transformer mon existence et celle de mon ami en un cauchemar indicible pendant 4 ans, ce qui fait que malgré tous mes efforts pour garder mon emploi pendant un an de ce calvaire, il est arrivé un moment où ce n'était évidemment plus possible et **j'ai donc perdu mon emploi (et même mon "employabilité" par la même occasion)**, vu le traumatisme - toujours vivace - causé par ce désastre honteux, ignoble et complètement inutile (sauf pour l'agrément en haut lieu).

4b/ Saccage de la première "vie affective" que j'avais pu trouver

En 2001, **après plus de trente années de recherches et de déconvenues en France (excusez-moi du peu), j'avais ENFIN trouvé un ami**, naturellement hors de ce "pays de l'impossible" qu'est la France pour les "différents". J'étais très heureux et j'avais pu inviter mon ami en vacances en France durant l'été 2001 avec un visa touristique, ce qui n'avait pas posé le moindre problème. Mes collègues de travail disaient que j'étais "transfiguré".

→ Qu'a fait le ministère des affaires étrangères français ?

Lors de la nouvelle demande du même visa avec exactement les mêmes conditions en juin 2002, **cette deuxième demande de visa a été refusée, le 24/06/2002**, sans motifs autres que "*j'étais en formation en France, et mon*

remplaçant n'a pas osé statuer" et "si vous ne vous étiez pas autant remué [cf. mes lettres et courriels désespérés], je pourrais faire quelque chose, mais maintenant ça va être très difficile", dixit la "personne présentée comme consul" (j'ai des preuves), qui est peut-être maintenant à la retraite comme d'autres protagonistes, alors que pour nous la torture est à vie.

Mais bien sûr, c'est notre faute, alors que nous n'avions strictement rien fait de mal, sauf si l'on considère qu'il est fautif de demander – même très poliment – de reconsidérer le refus (INJUSTE et sans motif connu) d'un visa si important pour notre projet de retrouvailles et vacances ensemble, attendues depuis des mois en comptant les jours.

Alors que les personnes "normales" vivent leur vie, **pour nous le calendrier est resté bloqué au 24/06/2002, et depuis nous vivons un enfer administratif, surtout les 4 premières années de "cauchemar-visa", dont la souffrance des injustices est resté la même puisque ces injustices sont toujours là,** tout cela à cause de l'ignorance, de l'inhumanité et de l'orgueil égoïste de vos fonctionnaires, dans une situation socio-administrative française d'incapacité et de réticence hautaine à prendre en compte correctement le handicap psycho-administratif et notamment l'autisme, handicap qui ne vaut absolument rien si par malheur un fonctionnaire est contrarié, surtout un agent d'élite du "prestige de la France". Je peux démontrer tout cela sans aucune difficulté.

4c/ Suppression de mon allocation de personne handicapée suite à votre signalement

Fin 2015, j'ai enfin fini par comprendre que le seul moyen de moins souffrir était de m'échapper de mon propre pays, et je me suis donc enfui (avec un immense soulagement), en étant très bien reçu dans tous les pays où je suis allé.

Après avoir donné des conseils très appréciés sur l'autisme dans un pays du Golfe, j'ai même été invité par un membre la famille régnante, qui – lui – ne m'a pas traité comme un pestiféré mais m'a écouté avec intérêt, respect et encouragements, comme partout ailleurs sauf en France, ce pays où on "marche sur la tête" et où tout ce qui compte est la satisfaction de fonctionnaires déconnectés et incapables de reconnaître leurs erreurs.

Même si les règlements, très imparfaits et rudimentaires, ne prennent pas (encore) en compte les besoins et difficultés des personnes autistes (dont beaucoup bénéficieraient grandement, comme moi, de vivre hors de France), j'estime avoir droit à l'AAH même hors de France (pour de multiples raisons mais déjà au moins parce que c'est la France qui m'a poussé à la quitter).

Au Brésil, j'avais enfin trouvé un équilibre et une vie heureuse (tant que je ne pense pas à la France), et après un demi-siècle d'errements et de tribulations dans mon propre pays, j'avais l'impression de commencer seulement enfin à vivre "pour de vrai".

L'AAH était la seule chose positive à mettre au crédit de la France, dans cette misérable existence de jouet de fonctionnaires imbus, inhumains et incompréhensibles.

→ Donc, qu'a fait le ministère des affaires étrangères français ?

Est-ce parce que, une fois encore, j'ai "trop écrit" ? (Mais que puis-je faire d'autre ???), fin 2020 la CAF a reçu un signalement par les bons soins de votre ministère (ce qu'elle a confirmé deux fois par écrit), et donc depuis décembre je ne reçois plus cette allocation, ce qui rend la vie encore plus difficile qu'avant, et en plus la CAF me réclame 21000 € (ce qui est un comble puisque c'est plutôt moi qui devrais réclamer pour plus de dix ans passés sans allocation, faute de diagnostic à cause des incapacités tenaces des fonctionnaires médicaux butés et ignorants aux commandes dans notre pays).

Espérons que ce nouveau sévice "gratuit", cette nouvelle trouvaille de la part de vos hauts fonctionnaires pourrait être de nature à en satisfaire quelque temps les cruelles pulsions, en attendant de savoir ce qui me sera infligé ensuite par votre ministère (en plus du mutisme cinglant, ce qui semble être la moindre des choses).

Maintenant que :

- vous m'avez fait perdre mon travail (ce qui est facile à démontrer) ;
- vous avez ruiné ma vie affective et la vie de mon ami ;
- vous m'avez aussi fait couper les vivres ;

(et accessoirement que vous refusez aussi l'accompagnement et la communication auxquels j'ai droit, mais c'est cohérent avec le reste)

qu'est-ce que je pourrais faire d'autre pour vous agréer ?

Est-ce que si j'allais creuser discrètement un trou pour m'y coucher en attendant de mourir, nuitamment et dans une forêt lointaine sans laisser de traces, cela pourrait être digne de considération pour assouvir les ardeurs du ministère des affaires étrangères de la France ?

Ou est-ce encore trop doux ? Ou encore trop offensant peut-être ?

Est-ce que les élites qui accepteraient de lire mes agaçantes plaintes et requêtes en fin de supplices pourraient au moins éprouver quelque satisfaction en apprenant ici les résultats de leurs agissements, en sachant que leurs efforts pour protéger avant tout l'orgueil fonctionnarial et pour punir impitoyablement tout récalcitrant auront été efficaces ? Je l'ignore, et bien sûr en tant que simple mortel je ne devrais pas oser espérer accéder un jour à ces supernelles informations.

Mais puisque visiblement mes lettres ne sont pas lues ou pas prises en compte, arrivé ici c'est sans crainte de léser que je peux écrire que votre ministère – si majestueux soit-il – ne brille pas vraiment par son humanité : il dépasse maintenant les autres entités étatiques françaises en matière de martyrat administratif sur personnes autistes, ou du moins sur votre serviteur.

C'est pourquoi je ne puis que vous prier de bien vouloir faire indiquer dans quelle mesure votre illustre ministère pourrait éventuellement considérer l'idée de bien vouloir cesser de me persécuter, et cela en acceptant peut-être - si possible - de faire en sorte que j'en sois informé.

Note : Si l'éventualité d'une fin ou d'une diminution de cette persécution pouvait advenir dans les dix, vingt ou trente années à venir, cela serait évidemment appréciable, même si sans doute mes fautes supposées ne m'en rendent pas digne.

Evidemment si cette nouvelle lettre "justifie" l'ajout de quelques pénalités supplémentaires, alors vos désirs sont des ordres : à 56 ans dont trente de supplices administratifs, j'ai l'habitude, et par moments je finis par me demander si je ne suis pas là pour ça : servir de punching-ball aux hauts fonctionnaires français, ceux qui savent toujours tout si mieux que tout le monde, et qui ont toujours raison : le doute n'est pas permis et il doit donc être tu, battu et combattu.

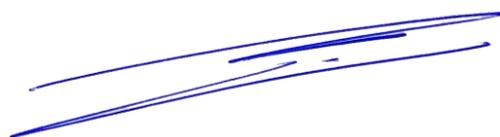
Si malgré (ou à cause de ?) toutes mes explications "il n'[aur]a malheureusement pas été possible de revenir sur la décision de refus", ou si encore les élites en charge "ne [peuvent] seconder votre bienveillant intérêt dans cette affaire", alors je présume qu'il serait abusif de ma part (ou offensant ?) d'oser espérer en connaître les motifs (que je demande tout de même).

En vous demandant pardon une fois de plus de souffrir pour rien (ou plutôt pour la satisfaction des responsables), et dans l'espoir – comme toujours depuis bientôt 19 ans - d'**un geste d'humanité et de la cessation ou d'une diminution de ces tortures administratives absurdes, injustes, indignes, inutiles et interminables sur personnes innocentes**, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très respectueuse sidération.

*Et encore pardon de déranger avec mes éternelles recherches de fin des supplices imposés si inconsidérément et inutilement par le "**pays des Droits de l'Homme Normal**" et son mépris administratif pour le handicap autistique et pour la simple humanité.*

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

*Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento.: 29/03/2021 Hora.....: 10:30:19
Caixa.....: 100151872 Matrícula.: 89585410
Lancamento.: 013 Atendimento: 00009
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 2010100982

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	25,70+
Valor do Porte(R\$)...	8,15	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....:	0,047	
Peso Tarifado:.....:	0,047	
OBJETO=====> RRO76015950BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....:	25,70	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 25,70

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado.

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 25,70
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 25,70

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos poderá ser
realizados pelos remetentes e destinatários
por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>
ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE

SARA 8.4.01

20210329_ELO_ICAMDAAD---FR-MEAE_Reours_demande-accompagnement-explications-protection-fin-persécution